



# **CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance (Apprentissage)**

Le titulaire du CAP AEPE conduit des activités :

- de soins du quotidien
- d'animation et d'éveil
- d'aide pédagogique
- de collaboration avec les parents et les autres professionnels
- d'entretien du cadre de vie
- d'élaboration des repas

### **ADMISSION**

La formation se fait sur deux ans ou un an pour les apprentis diplômés. Elle est accessible sous réserve d'avoir un contrat d'apprentissage avec une structure associative, publique ou privée du domaine de la petite enfance.

Pour devenir apprenti, il faut être âgé de **16 à 30 ans** au début du contrat d'apprentissage et **être reconnu apte à l'exercice** du métier lors de la visite médicale d'embauche.

Les jeunes âgés d'au moins 15 ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage, s'ils ont accompli une scolarité



# **POURSUITES D'ÉTUDES**

Diplôme d'État d'Auxiliaire de puériculture

Diplôme d'État d'Educateur de jeunes enfants (pour les titulaires d'un baccalauréat)



# **DEBOUCHES**

## En milieu familial:

Assistante maternelle, garde d'enfants à domicile

En établissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans :

Auxiliaire petite enfance, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, assistant éducatif petite enfance

#### École maternelle:

Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM), agent d'animation en école maternelle





# **ALTERNANCE**

### RYTHME DE L'ALTERNANCE :

#### Alternance hebdomadaire:

- 3,5 jours en entreprise
- 1,5 jours en centre de formation

36 semaines de cours par an

Lors des vacances scolaires, l'apprenti est à disposition de l'employeur pour 35h par semaine.

ENSEIGNEMENTS	Nombre d'heures reçues par semaine (CAP en 2 ans)		Nombre d'heures reçues par semaine (CAP en 1 an)
	1 <sub>ère</sub> année	2 <sub>ème</sub> année	(CAP ell I all)
<ul> <li>Épreuve EP1 :</li> <li>Accompagner le développement du jeune enfant</li> <li>Chef d'œuvre</li> </ul>	120h	90h	210h
Épreuve EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	24h	17h	40h
Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel	48h	85h	130h
<ul><li>Épreuve EG1 :</li><li>Français</li><li>Histoire-Géographie et EMC</li></ul>	60h	60h	dispensé
<ul><li>Épreuve EG2 :</li><li>Mathématiques</li><li>Sciences-Physiques et Chimiques</li></ul>	54h	54h	dispensé
Épreuve EG3 : Education Physique et Sportive	30h	30h	dispensé
Épreuve EG34 : Prévention / Santé / Environnement	24h	24h	45h
Épreuve Facultative : Langue vivante	30h	30h	dispensé
Arts appliqués et culture artistique	30h	30h	dispensé

# **EXAMENS**

#### • Épreuve EP1 (coefficient 7) :

Accompagner le développement du jeune enfant + Chef d'œuvre (Évaluation en entreprise, oral en contrôle en cours de formation)

# • Épreuve EP2 (coefficient 4):

Exercer son activité en accueil collectif (Évaluation en entreprise et écrit en contrôle en cours de formation)

#### Épreuve EP3 (coefficient 4):

Exercer son activité en accueil individuel (Oral et écrit en contrôle en cours de formation)

#### Épreuve EG1 (coefficient 3):

Français, Histoire-Géographie et Enseignement Moral et Civique (Écrit et oral en contrôle en cours de formation)

# • Épreuve EG2 (coefficient 2) :

Mathématiques, Sciences-Physiques et chimiques (Écrit en contrôle en cours de formation)

# Épreuve EG3 (coefficient 1) :

Éducation Physique et Sportive (Pratique en contrôle en cours de formation )

#### Épreuve EG4 (coefficient 1) :

Prévention / Santé / Environnement (Écrit en contrôle en cours de formation)

#### Épreuve Facultative :

Langue vivante (oral ponctuel)